



CONSEIL D'ORIENTATION
DES RETRAITES

Parcours professionnels, écarts d'espérance de vie et retraite

Séance plénière du COR
6 février 2025

Secrétariat général du COR

Pourquoi ce dossier ?

Un système de retraite public, fondé sur la répartition, a pour vocation de mutualiser le risque viager (l'incertitude sur la durée effective de retraite)

Pourquoi ce dossier ?

- La mutualisation du risque viager conduit à une redistribution sur cycle de vie de ceux qui ont l'espérance de vie la moins élevée vers ceux qui ont l'espérance de vie la plus élevée.
- Les mécanismes de solidarité (allègements de cotisations, minima) corrigent ces effets (documents n° 7 et n° 8).
- En général, ceux qui ont une espérance de vie la moins élevée sont également les moins aisés.
- Il existe d'autres causes à un état de santé dégradé, mais les travaux empiriques (peu nombreux) accréditent plutôt l'idée d'un effet délétère des conditions de travail pénibles sur la santé (document n° 5).

Pourquoi ce dossier ?

Un système de retraite public, fondé sur la répartition, a pour vocation de mutualiser le risque viager (l'incertitude sur la durée effective de retraite)

Mais le système de retraite français a également comme objectif de garantir « *un traitement équitable des assurés au regard de la durée de la retraite [...], quels que soient leur sexe, leurs activités et parcours professionnels passés, leur espérance de vie en bonne santé, les régimes dont ils relèvent et la génération à laquelle ils appartiennent* »

Pourquoi ce dossier ?

- L'objectif d'équité intragénérationnelle a conduit à mettre en place des dispositifs dérogatoires de départ anticipé qui ont des logiques diverses (inaptes et invalides, catégories actives, RA CL, etc.)
- Historiquement, les écarts d'espérance de vie ont également servi à justifier la prise en compte de la durée en plus de l'âge pour déterminer l'âge du taux plein (réformes engagées à partir des années 1970)



Ce dossier est l'occasion de revenir sur ces dispositifs et sur la façon de prendre en compte la mortalité différentielle dans un système de retraite

Plan du dossier

- 1. État des lieux des écarts d'espérance de vie et de durée de retraite selon le gradient social et les conditions de travail**
⇒ Présentation de Nathalie Blanpain, Insee (document n° 2)
- 2. La redistribution monétaire du système de retraite liée aux différences d'espérance de vie**
- 3. Quelle prise en compte des espérances de vie différenciées dans le système de retraite, en France et à l'étranger ?**
=> Présentation de Frédérique Nortier-Ribordy, SG-COR (document n° 14)
=> Présentation d'Hervé Boulhol, OCDE (documents n° 9 et 11)
=> Présentation de Patrick Aubert, IPP (documents n° 6 et 13)

Merci de votre attention

Suivez l'actualité et les travaux du COR
sur www.cor-retraites.fr, twitter  [@COR_Retraites](https://twitter.com/COR_Retraites)
et LinkedIn  [Conseil d'orientation des retraites-COR](https://www.linkedin.com/company/conseil-dorientation-des-retraites-cor)